

## LA VIE ECONOMIQUE

- [Bruxelles valide le budget de la France](#)
- [Cazeneuve admet des recettes fiscales inférieures aux prévisions](#)
- [Montebourg lance un plan de 380 millions pour entreprises en difficulté](#)
- [Moscovici maintient la hausse de la TVA le 1er janvier](#)
- [Croissance : le PIB français en recul au troisième trimestre](#)
- [17 000 postes détruits au 3ème trimestre](#)
- [Recul de 0,7 % des créations d'entreprises en France en octobre](#)
- [Fin du jour de carence pour les fonctionnaires en arrêt maladie](#)
- [De plus en plus d'impayés de salaires](#)
- [37 % des cliniques MCO sont toujours dans le rouge en 2012](#)
- [L'écart des salaires se réduit entre les secteurs public et privé](#)
- [Electricité, gaz : les tarifs sociaux étendus à 4 millions de foyers](#)
- [Najat Vallaud-Belkacem se félicite du retour de "la solidarité fiscale" en France](#)
- [Jean-Marc Ayrault annonce "une remise à plat" du système fiscal](#)
- [L'écotaxe suspendue jusqu'à la remise à plat de la fiscalité](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

- [Comment l'Urssaf met les entreprises sous pression](#)
- [Lutte contre la fraude fiscale : le projet de loi définitivement adopté](#)
- [Travail au noir, arme anti-TVA](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

- [Des dirigeants d'un magasin Leclerc sont jugés pour la séquestration de salariés et travail dissimulé](#)

## LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Seine-Saint-Denis : Interrogations sur le financement de la Cité de Luc Besson](#)
- [Nicolas Sarkozy visé par un contrôle sur sa gestion des Hauts-de-Seine](#)

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Fonds de prêts pour les entreprises : Lepaon estime que "le gouvernement fait trop pour les patrons"](#)
- [Impôts – Copé : "Il faut rendre de l'argent aux gens"](#)

## TEXTES LEGISLATIFS ET

## REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS

- [Insee : France, portrait social - Insee Références - Édition 2013](#)

## Qu'est-ce que Le.Crible ?

**Le.Crible** se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● Bruxelles valide le budget de la France

Le 15 novembre 2013, la Commission européenne, qui dispose désormais d'un droit de regard sur les budgets des pays de la zone euro et peut, par conséquent, demander des changements aux parlements nationaux, a validé le projet de budget de la France pour 2014.

**La Commission** : « *Le plan budgétaire est considéré comme en ligne avec les exigences du pacte de stabilité et avec la recommandation [faite par la Commission au printemps]. [La France] a pris les mesures nécessaires pour corriger son déficit en 2013-2014, [même si elle ne respectera pas tout à fait les objectifs demandés]* ». Elle a toutefois noté que l'Hexagone ne disposait d'aucune marge de manœuvre en cas de dérapage. **La cause ?** La baisse des recettes fiscales par rapport au printemps et la difficulté à mesurer l'impact de certaines mesures fiscales.

[http://www.lepoint.fr/economie/bruxelles-valide-le-budget-de-la-france-15-11-2013-1757408\\_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20131115](http://www.lepoint.fr/economie/bruxelles-valide-le-budget-de-la-france-15-11-2013-1757408_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20131115)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 15/11/2013)

### ● Cazeneuve admet des recettes fiscales inférieures aux prévisions

Le 17 novembre 2013, M. Cazeneuve, ministre du Budget, a admis, sur BFM TV, que les recettes fiscales de l'Etat en 2013 seraient moindres que prévu, de l'ordre de 5,5 milliards d'euros. **La raison ?** La mauvaise conjoncture. **M. Cazeneuve** : « *Il y a effectivement de moindres rentrées fiscales pour des raisons qui tiennent à la conjoncture. [...] Selon nos calculs, [...] il y a sur la TVA un décalage d'à peu près un milliard, et il y a sur l'impôt sur les sociétés, qui est encore une fois un impôt très réactif à la conjoncture, à peu près quatre milliards* ». Toujours selon lui, concernant l'impôt sur le revenu, le manque à gagner est de l'ordre de 500 millions. Cette déclaration de M. Cazeneuve fait suite au « *constat d'alarme* » dressé le 13 novembre par **M. Carrez**, président UMP de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, « *devant une érosion des recettes de l'impôt et un dérapage accru de certaines dépenses dans le budget rectificatif 2013* ». M. Carrez a exprimé son inquiétude face à « *une moins-value considérable sur les recettes fiscales par rapport aux prévisions de 11 milliards d'euros* ». Avant d'affirmer qu'« *alors qu'elles portent d'habitude sur la TVA ou l'impôt sur les sociétés, pour la première fois, cela porte de façon massive sur l'impôt sur le revenu, avec moins 3,1 milliards par rapport à la prévision* ».

[http://lexpansion.lexpress.fr/economie/cazeneuve-admet-des-recettes-fiscales-inferieures-aux-previsions\\_416078.html](http://lexpansion.lexpress.fr/economie/cazeneuve-admet-des-recettes-fiscales-inferieures-aux-previsions_416078.html)

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 18/11/2013)

### ● Montebourg lance un plan de 380 millions pour entreprises en difficulté

Le 13 novembre 2013, M. Montebourg, ministre du Redressement productif, a annoncé sur France Inter « *un plan de résistance économique* », plan doté de 380 millions d'euros pour soutenir des entreprises en difficulté. **M. Montebourg** : « *Puisque le système bancaire ne fait pas son travail et ne veut pas prendre de risque [...], l'Etat va faire la banque. Nous allons emprunter pour prêter [aux entreprises en difficulté]. Nous avons ressorti un vieux fonds qui existe depuis 1948, qui a servi dans toutes crises conjoncturelles en France qui s'appelle le FDES (Fonds de développement économique et social). Il sera réorienté autour de mesures de résistance économique. Je vais cette après-midi [13/11/13, Ndlr] à l'Assemblée nationale pour demander au Parlement l'autorisation de le faire* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20131113.CHA6864/montebourg-lance-un-plan-de-resistance-economique-pour-entreprises-en-difficulte.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20131113](http://www.challenges.fr/economie/20131113.CHA6864/montebourg-lance-un-plan-de-resistance-economique-pour-entreprises-en-difficulte.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20131113)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 13/11/2013)

[Retour au sommaire](#)

### ● Moscovici maintient la hausse de la TVA le 1er janvier

Le 14 novembre 2013, sur RTL, M. Moscovici, ministre de l'Economie et des Finances, a réaffirmé que le gouvernement ne reviendrait pas sur la hausse de la TVA, prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier. Rappel : à cette date, le taux principal de la TVA passera de 19,6 % à 20 %, le taux intermédiaire de 7 % à 10 %, le taux réduit restera à 5 %. Des hausses qui doivent financer le crédit impôt compétitivité-emploi (Cice), une mesure prise par le gouvernement pour lutter

contre le chômage. **M. Moscovici** : « C'est par l'entreprise que va reprendre l'économie française. La TVA est faite pour financer en partie cet effort qui permettra l'investissement des Français, donc l'emploi ». La hausse de la TVA engendre des réactions négatives, notamment à la gauche de la gauche : Parti communiste, Front de gauche, mais aussi dans la majorité gouvernementale. **M. Placé**, président du groupe EELV au Sénat craint que cette hausse ne soit « la goutte de trop ». **M. Kalfon**, co-fondateur du courant La gauche populaire au Parti socialiste : « Entendre le pays, c'est dire que plus aucune hausse d'impôt n'est aujourd'hui recevable ». Réponse de **M. Moscovici** : « Personne n'est obligé de répercuter [la hausse de la TVA] sur les prix ». Il a cité « notamment la grande distribution qui doit montrer un engagement civique auprès des Français ».

<http://www.leparisien.fr/economie/votre-argent/moscovici-maintient-la-hausse-de-la-tva-le-1er-janvier-14-11-2013-3314487.php#xtor=EREC-109----1346501@1>

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 14/11/2013, Sébastien Lernoald)

### ● Croissance : le PIB français en recul au troisième trimestre

Le 14 novembre 2013, l'**Insee** a annoncé que la France avait « enregistré un recul de 0,1 % du produit intérieur brut (PIB) au troisième trimestre 2013, après un rebond de 0,5 % au deuxième trimestre, qui faisait suite à deux trimestres de légère contraction ». Dans sa note de conjoncture publiée en octobre, l'**Insee** anticipait une stagnation au 3<sup>ème</sup> trimestre, avant un rebond de 0,4 % au 4<sup>ème</sup>. **M. Moscovici** a commenté le recul du PIB sur RTL : « On savait que le troisième trimestre serait plat. Je maintiens le fait que nous aurons 0,1 % ou 0,2 % de croissance en 2013. [...] Nous sommes sur un rythme de croissance [annuelle] toujours à 1 %. [...] Nous sommes au moment où la machine économique redémarre, où la croissance repart, où les entreprises françaises vont mieux [...], mais nous savions que le troisième trimestre marquerait un creux, ce n'est pas une surprise, ce n'est pas un indicateur de déclin, ce n'est pas une récession.

[http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/11/14/croissance-le-pib-francais-en-recul-au-troisieme-trimestre\\_3513383\\_3234.html#xtor=EPR-32280229-\[NL Titresdujour\]-20131114-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/11/14/croissance-le-pib-francais-en-recul-au-troisieme-trimestre_3513383_3234.html#xtor=EPR-32280229-[NL Titresdujour]-20131114-[titres])

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 14/11/2013)

### ● 17 000 postes détruits au 3ème trimestre

D'après les chiffres publiés le 14 novembre 2013 par l'**Insee**, l'économie française, dans le secteur marchand, a détruit 17 000 emplois au 3<sup>ème</sup> trimestre 2013. Un chiffre inférieur à celui qu'anticipait l'Institut (24 000 disparitions). **Les secteurs les plus touchés ?** L'Industrie (- 0,5 %), la construction (- 0,4 %). L'emploi intérimaire, lui, est par contre en progression (+ 0,9 %).

[http://www.challenges.fr/economie/20131114.CHA7050/17-000-postes-detruits-au-3eme-trimestre.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20131114](http://www.challenges.fr/economie/20131114.CHA7050/17-000-postes-detruits-au-3eme-trimestre.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20131114)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 14/11/2013)

[Retour au sommaire](#)

### ● Recul de 0,7 % des créations d'entreprises en France en octobre

Le 14 novembre 2013, l'**Insee** a indiqué qu'en octobre, les créations d'entreprises en France avaient baissé de 0,7 % par rapport au mois de septembre. On note une baisse chez les auto-entrepreneurs, en partie compensée par une hausse hors auto-entrepreneurs. **Les chiffres de l'Insee ?** 45 676 entreprises ont été créées en octobre, en données corrigées des variations saisonnières et du nombre de jours ouvrables, contre 46 008 en septembre et 43 928 en août. **L'Insee** : « Si on ne compte pas les auto-entreprises, les créations ont connu une hausse de 1,9 %, à 22 529. En octobre plus de la moitié (51,6 %) des créations enregistrées, en données brutes, ont été le fait d'auto-entrepreneurs ». **Les secteurs les plus en baisse ?** La construction, les services aux ménages et le soutien aux entreprises. **L'Expansion** : « Le nombre de créations au cours des 12 derniers mois a reculé de 4,3 % par rapport aux 12 mois précédents. Sur les 10 premiers mois de cette année, 456 370 entreprises ont été créées, moins que sur la même période de 2012 (469 751) ».

[http://lexpansion.lexpress.fr/economie/recul-de-0-7-des-creations-d-entreprises-en-france-en-octobre\\_415167.html](http://lexpansion.lexpress.fr/economie/recul-de-0-7-des-creations-d-entreprises-en-france-en-octobre_415167.html)

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 14/11/2013)

### ● Fin du jour de carence pour les fonctionnaires en arrêt maladie

Le 12 novembre 2013, l'Assemblée nationale a voté la suppression du jour de carence pour les fonctionnaires en arrêt maladie. Les députés considèrent que ce jour de carence « *qui [était] appliqué aux fonctionnaires sans aucune forme de compensation* » était « *sans réelle efficacité* ». A la place est prévu un renforcement des contrôles des arrêts maladie. **M. Woerth**, ancien ministre du Budget UMP, a dénoncé une mesure « *injuste pour les salariés du privé [qui ont] en général un jour de carence pas pris par charge [par l'employeur ou une institution de prévoyance]* ». Il a aussi reproché à Mme Lebranchu, ministre de la Fonction publique, de « *céder aux syndicats* ».

<http://www.lejdd.fr/Politique/Fin-du-jour-de-carence-pour-les-fonctionnaires-en-arret-maladie-638514>

(Source : [www.lejdd.fr](http://www.lejdd.fr) du 13/11/2013, G.D. (avec AFP)-leJDD.fr)

### ● De plus en plus d'impayés de salaires

L'AGS, le régime de garantie des salaires, a indiqué que le nombre de salaires impayés augmentait. L'organisme, qui intervient pour payer les salaires en cas de défaillance des entreprises, a enregistré 6 % de dossiers en plus en 2013. **Les chiffres ?** 22 108 avances de salaires demandées en un an. Pour 13 300 cas, il s'agissait d'entreprises mises d'office en liquidation judiciaire. Les autres concernent des entreprises en procédure de redressement. Les demandes proviennent, pour près de la moitié, d'entreprises ayant moins de 5 ans d'existence ; et pour un quart, d'entreprises ayant passé les dix ans d'existence. **Les secteurs les plus touchés au 2<sup>ème</sup> trimestre ?** L'immobilier (+ 16 %), l'hôtellerie-restauration (+ 9,4 %). **Selon l'AGS :** « *[A l'inverse,] le secteur des activités financières a enregistré les baisses les plus importantes* » : - 7,4 % de défaillances et - 19,6 % de dossiers ouverts à l'AGS pour le secteur.

- **NB :** L'AGS est financée par les cotisations des entreprises. Elle assure le paiement des salaires et indemnités des entreprises en difficultés (redressement, liquidation judiciaire, voire procédure de sauvegarde), et se charge ensuite de récupérer les sommes avancées auprès des entreprises.

[http://lexpansion.lexpress.fr/economie/de-plus-en-plus-d-impayes-de-salaires\\_414595.html](http://lexpansion.lexpress.fr/economie/de-plus-en-plus-d-impayes-de-salaires_414595.html)

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 13/11/2013)

[Retour au sommaire](#)

### ● 37 % des cliniques MCO sont toujours dans le rouge en 2012

Selon la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP), la situation financière de 566 établissements spécialisés en médecine, chirurgie et obstétrique (MCO) s'est dégradée de façon alarmante. 37 % de ces MCO étaient en déficit en 2012 (contre 35 % en 2011). Les cliniques, tout en enregistrant un chiffre d'affaires en hausse de 1,9 %, se disent victimes d'une « *asphyxie économique* ». **Les causes, d'après elles ?** Les tarifs « *quasiment inchangés depuis huit ans* » de l'assurance-maladie, l'inflation, et les charges « *qui explosent* ». La FHP indique que 71 % des établissements se situent en dessous du seuil de résultat net minimum (3 %) préconisé par les experts pour pouvoir investir. Il semble que le financement du secteur privé MCO reste déséquilibré. **Le Quotidien du médecin :** « *88,6 % du chiffre d'affaires résulte du remboursement des soins par l'assurance-maladie (un chiffre d'affaires en deçà des charges totales). Le reste des recettes provient de la vente de services annexes (chambre particulière, restauration, etc.)* ». **Lamine Gharbi**, président de la FHP-MCO : « *L'État doit cesser d'ignorer les réalités économiques. Certaines prises en charge sont remboursées par la Sécu en-dessous des coûts de production, par exemple dans les opérations de chirurgie de l'obésité, des reins, des voies urinaires ou encore en matière de soins palliatifs. En vingt ans, 45 % des cliniques privées ont disparu ou ont dû se regrouper pour survivre. Si nous n'avions pas les recettes tirées de produits annexes, il n'y aurait sans doute plus de cliniques en France* ». **Ce que réclame la FHP-MCO ?** Une visibilité économique sur trois ans, une revalorisation des tarifs en contrepartie de la maîtrise des volumes, une baisse de la fiscalité et des charges sociales.

- **NB :** « *Les cliniques MCO représentent 27 % de l'offre hospitalière et accueillent 8,5 millions de patients par an* », déclare le **Quotidien du médecin**.



<http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualite/hopital/37-des-cliniques-mco-sont-toujours-dans-le-rouge-en-2012>

(Source : [www.lequotidiendumedecin.fr](http://www.lequotidiendumedecin.fr) du 14/11/2013, A.B.-I.)

#### ● **L'écart des salaires se réduit entre les secteurs public et privé**

Une étude de l'Insee, publiée le 13 novembre 2013, indique que, bien que restant supérieur de 12 % à celui du privé, le revenu salarial moyen dans la fonction publique a davantage marqué le pas entre 1995 et 2011. Dans son *Portrait social de la France* (voir la rubrique « *textes législatifs et réglementaires/rapports divers* », article : « *Insee : France, portrait social - Insee Références - Édition 2013* »), l'Insee remarque que le revenu salarial moyen, tous secteurs confondus, « *ralentit depuis 2008, et baisse de - 0,2 % en 2011, de manière plus prononcée pour les salariés de la fonction publique et les seniors* ». Sur la période de référence, le revenu salarial moyen dans le privé a progressé de + 0,8 %, contre + 0,3 % dans la fonction publique. **Pourquoi ?** Parce que le salaire journalier dans le privé a connu une évolution plus forte que dans le public (privé : + 0,6 %, public : + 0,2 %). **L'Insee :** « *L'écart de salaire journalier qui était de près de 10 % au milieu des années 1990 au bénéfice de la fonction publique, s'est réduit à 2 %* ». **Les salariés les plus concernés, public comme privé ?** Les seniors. Dans le public, ils ont subi une baisse de leurs revenus de - 2,3 % en 2011 (contre - 0,7 % pour l'ensemble des fonctionnaires). D'après l'Insee, ils sont souvent situés au sommet de la grille salariale et « *ils bénéficient moins souvent de promotions ou d'un changement d'échelon* ». Dans le privé, même tendance, avec une baisse de - 1,1 % des revenus des 55 ans et plus.

<http://www.acteurspublics.com/2013/11/14/l-ecart-des-salaires-se-reduit-entre-les-secteurs-public-et-privé>

- **L'étude de l'Insee dans son intégralité (19 pages) :**

[http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/FPORSOC13b\\_VE2\\_revenu.pdf](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/FPORSOC13b_VE2_revenu.pdf)

(Sources : [www.acteurspublics.com](http://www.acteurspublics.com) du 14/11/2013, Raphaël Moreaux, [www.insee.fr](http://www.insee.fr))

#### ● **Electricité, gaz : les tarifs sociaux étendus à 4 millions de foyers**

Le 16 novembre 2013, est paru au Journal Officiel le décret qui doit permettre à environ quatre millions de foyers modestes de bénéficier des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz, et donc de réductions annuelles d'une centaine d'euros. **Date d'effet ?** Le 17 novembre 2013, avec une date d'application rétroactive au 1<sup>er</sup> novembre. **Les bénéficiaires ?** Une catégorie supplémentaire de personnes pourra bénéficier automatiquement de ces réductions forfaitaires sur leurs factures, dans la limite d'un revenu fiscal annuel de référence inférieur à 2 175 euros par part. Le montant de ce plafond, lui, est relevé de 11,3 % pour les habitants des départements d'outre-mer. **Le Nouvel Observateur :** « *Autre nouveauté, elle aussi prévue par la loi Brottes adoptée en avril : les tarifs sociaux sont désormais accessibles aux clients de l'ensemble des fournisseurs d'électricité et non plus aux seuls clients des tarifs réglementés d'EDF, comme c'était déjà le cas pour le gaz* ».

[http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20131116.OBS5741/electricite-gaz-les-tarifs-sociaux-etendus-a-4-millions-de-foyers.html?cm\\_mmc=EMV- -NO- -20131117\\_NLNOACTU08H- -electricite-gaz-les-tarifs-sociaux-etendus-a-4-millions-de-foyers#xtor=EPR-1-\[Actu8h\]-20131117](http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20131116.OBS5741/electricite-gaz-les-tarifs-sociaux-etendus-a-4-millions-de-foyers.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20131117_NLNOACTU08H- -electricite-gaz-les-tarifs-sociaux-etendus-a-4-millions-de-foyers#xtor=EPR-1-[Actu8h]-20131117)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 16/11/2013)

[Retour au sommaire](#)

#### ● **Najat Vallaud-Belkacem se félicite du retour de "la solidarité fiscale" en France**

Le 15 novembre 2013, **Najat Vallaud-Belkacem**, porte-parole du gouvernement, a estimé que « *la solidarité fiscale [était] de retour en France* ». Pour appuyer ses dires, elle a cité l'enquête de l'Insee qui tend à démontrer qu'en 2012 les prélèvements obligatoires ont davantage participé qu'en 2011 à la réduction des inégalités : « *Au moment où les commentaires vont bon train, nous avons des résultats à présenter. [...] Le consentement à l'impôt [...] se renforce chaque fois que l'impôt est juste* ». Ainsi, d'après **l'Insee** : « *En 2012, le niveau de vie des 20 % les plus pauvres (revenus moyens de 7 300 euros par an) a augmenté de 55 % après redistribution quand celui des 20 % les plus riches (55 300 euros par an) a baissé de 20 %* ». L'impôt sur le revenu a contribué pour 85 % à la réduction des

écarts de niveaux de vie. L'Insee indique aussi que les 20 % les plus riches ont pris en charge 60 % des hausses d'impôts de l'année 2012. **L'Insee** : « [Mais] globalement, les prélèvements jouent un rôle moins important que les prestations dans la réduction des inégalités ». Les prestations sociales ont participé à la réduction des inégalités (63 % du total). Prestations familiales : 25 %. Aides au logement et minima sociaux : 19 %.

**Mme Vallaud-Belkacem** : « Cette efficacité retrouvée de l'impôt pour réduire les inégalités vient renverser 20 ans de renoncement où le pouvoir redistributif de l'impôt sur le revenu n'a cessé de s'éroder. [L'impôt sur le revenu] redevient un instrument puissant de la solidarité fiscale. [...] Les efforts demandés ont un sens et ils portent leurs fruits ».

[http://lexpansion.lexpress.fr/economie/najat-vallaud-belkacem-se-felicite-du-retour-de-la-solidarite-fiscale-en-france\\_415806.html](http://lexpansion.lexpress.fr/economie/najat-vallaud-belkacem-se-felicite-du-retour-de-la-solidarite-fiscale-en-france_415806.html)

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 15/11/2103)

#### ● Jean-Marc Ayrault annonce "une remise à plat" du système fiscal

**M. Ayrault** a accordé un entretien aux Echos, le 18 novembre 2013. Il annonce « une remise à plat, en toute transparence, de notre système fiscal » dans le cadre du projet de budget 2015 : « Le système fiscal français est devenu très complexe, quasiment illisible, et les Français, trop souvent, ne comprennent plus sa logique ou ne sont pas convaincus que ce qu'ils paient est juste, que le système est efficace. Jusqu'ici, nous avons répondu à l'urgence pour redresser la barre. Il nous faut désormais bâtir pour l'avenir. La réforme de la fiscalité des entreprises était déjà annoncée, [la France a maintenant] besoin d'un débat beaucoup plus global, sur la fiscalité ». **M. Ayrault** explique que la question d'une fusion entre l'impôt sur le revenu et la CSG, contribution sociale généralisée, « fera partie du débat » avec les partenaires sociaux qu'il recevra dans « les prochains jours » : « L'objectif c'est de parvenir à des règles plus justes, plus efficaces et plus lisibles ». **Le Monde** : « Fusionner ces deux taxations pour aboutir à un impôt nouveau, progressif et individuel, amènerait à une refonte de grande ampleur du système fiscal et à l'abandon des quotients conjugal et familial. Une réforme en faveur de laquelle François Hollande, alors candidat aux primaires socialistes, s'était engagé ». En ce qui concerne la hausse de la TVA, **M. Ayrault** maintient le cap : « Il faut tenir un discours de vérité. Cette hausse modérée a été décidée et votée il y a un an à la suite du rapport Gallois pour financer le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE). A l'époque, tout le monde avait salué cette mesure visant à alléger le coût du travail de 20 milliards d'euros. Revenir sur la hausse de la TVA pour certains secteurs, ce serait revenir sur la baisse du coût du travail. Et cela, il n'en est pas question. Nous n'allons pas détruire ce que nous sommes en train de construire ».

[http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/11/18/jean-marc-ayrault-annonce-une-remise-a-plat-du-systeme-fiscal\\_3515982\\_3234.html#xtor=EPR-32280229-\[NL\\_Titresdujour\]-20131119-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/11/18/jean-marc-ayrault-annonce-une-remise-a-plat-du-systeme-fiscal_3515982_3234.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20131119-[titres])

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 18/11/2013)

#### ● L'écotaxe suspendue jusqu'à la remise à plat de la fiscalité

Philippe Martin, ministre de l'Ecologie et de l'Energie, a déclaré sur RTL que la mise en place de l'écotaxe était suspendue tant que la fiscalité n'aura pas été remise à plat. **M. Martin** : « Le délai correspondra à la remise à plat de la fiscalité globale. Mieux vaut prendre le temps de l'explication plutôt que d'imposer et de le faire dans un moment où ce n'est pas possible, et même le ministre de l'Ecologie, ça il peut le comprendre. Je crois que le Premier ministre a eu raison de privilégier l'apaisement ».

<http://www.leparisien.fr/economie/l-ecotaxe-suspendue-jusqu-a-la-remise-a-plat-de-la-fiscalite-19-11-2013-3329561.php#xtor=EREC-109---1346501@1>

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 19/11/2013)

[Retour au sommaire](#)

### COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

#### ● Comment l'Urssaf met les entreprises sous pression

L'Etat a besoin d'argent et a renforcé les contrôles des entreprises. En 2012, les Urssaf ont recouvré près de 1,3 milliard d'euros, soit 34 % de plus qu'en 2009. **Jean-Marie Guerra**, directeur de la réglementation, du recouvrement et du service de l'Acoss, caisse nationale

des Urssaf, explique que ce sont les textes qui sont durs, pas les inspecteurs : « *Il n'y a pas d'interprétation possible de la loi en matière sociale, les cotisations se calculent à l'euro près* ». Les entreprises se rebiffent parfois, notamment les PME. **Jean-Marie Boucher**, le fondateur du mouvement les "plumés", contrôlé six fois en dix-huit mois, s'insurge : « *Nous sommes présumés coupables par l'administration. Qui prend toujours une erreur pour une fraude* ». **M. Guerra** : « *La complexité des règles pour tenir compte de certains intérêts catégoriels ajoute de la confusion par empilement de dispositifs* ». **Challenges** : « *Il y a les allègements de charges, les dispositifs d'assiette, et les dérogations. Et dans certains cas, comme pour le forfait social, les dérogations aux dérogations. C'est du délire ! Exemple type : les allègements Fillon-Tepa. Une étude du cabinet Atequacy, parue en octobre, révèle qu'ils arrivaient en première position des causes de redressement* ». **M. Guerra** : « *Le feuilleton Fillon-Tepa est du jamais-vu. Le délai de production des décrets d'application a pu créer de l'insécurité pour les entreprises* ». Mais là où les entreprises ne voient que bonne foi et droit à l'erreur, **M. Guerra** « *refuse d'être dupe* » : « *Il ne faut pas nous prendre pour des imbéciles. [Pour les avantages en nature] cela fait plus de trente ans que la circulaire Veil a fixé la tolérance à 30 % du tarif client. Alors quand un chef d'entreprise prétend qu'il ne savait pas...* ». **Challenges** : « *Sauf que le chef d'entreprise en question, un commerçant en vin qui appliquait 35% de remise à ses salariés, a été surpris d'être redressé sur la totalité et non sur les seuls 5 points de trop : 40 000 euros réclamés. Il attaque au tribunal des affaires de Sécurité sociale. Un bon réflexe. Julien Plessis, de Lowendalmasaï, estime : "Une compagnie d'assurances a fait le calcul : après contestation, la somme réclamée diminue en moyenne de 66 %."* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20131115.CHA7115/comment-l-urssaf-met-les-entreprises-sous-pression.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20131118](http://www.challenges.fr/economie/20131115.CHA7115/comment-l-urssaf-met-les-entreprises-sous-pression.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20131118)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 15/11/2013, Alice Mérieux)

#### ● **Lutte contre la fraude fiscale : le projet de loi définitivement adopté**

Le 5 novembre 2013, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi de lutte contre la fraude fiscale. Pour : 358 voix, contre : 198. Ce projet de loi renforce considérablement les moyens des administrations fiscales et douanières, de la police et de la justice, dans leur lutte contre les fraudeurs, et alourdit les sanctions encourues par les contribuables qui se sont soustraits à leurs obligations au détriment des Français qui acquittent normalement leurs impôts. Il renforce aussi la coordination entre les administrations financières et la justice ainsi que la transparence de l'action répressive de l'administration fiscale. En un an et demi, ce sont près de 60 mesures qui ont été prises contre la fraude fiscale. Au final, le gouvernement escompte deux milliards d'euros de recettes supplémentaires de la lutte contre la fraude fiscale, qui seront versés au budget 2014

<http://www.economie.gouv.fr/lutte-contre-fraude-fiscale-projet-loi-definitivement-adopte>

- **Le communiqué de presse + les quelque 60 mesures prises :**

<http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/16221.pdf>

(Sources : [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) du 08/11/2013, <http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr>)

[Retour au sommaire](#)

#### ● **Travail au noir, arme anti-TVA**

La future hausse à 10% sur la rénovation de logements risque de favoriser la fraude, dit **le JDD**, en citant quelques exemples. **Nathalie P.**, architecte en région lyonnaise : « *La ronde des camionnettes à la sortie des grands magasins de bricolage est le meilleur indicateur du travail au noir dans le bâtiment. Les 'illégaux' y attendent les ordres des artisans et des particuliers. Avec la hausse de 3 points de TVA en janvier, la ronde va s'accélérer...* ». **Pierre T.**, charpentier dans le Nord : « *Je facture 20 000 euros HT la rénovation d'un toit de 120 m<sup>2</sup>, plus 1 400 euros de TVA. En janvier, la TVA va passer à 2 000 euros. Mes clients refusent déjà de la payer. Ce sera pire demain...* ». Le triste hit parade des secteurs aux fraudes les plus fréquentes. Dans l'ordre : le BTP (bâtiment, travaux publics), les hôtels, restaurants, cafés, les commerces alimentaires, les garages, les coiffeurs. Le BTP est particulièrement ciblé par les Urssaf. **Le JDD** : « *La tactique la plus fréquente consiste à "oublier" de déclarer l'ouvrier ou le technicien, qui ne bénéficiera d'aucune assurance-maladie, chômage ou retraite. Cette fraude a occasionné pour 142 millions d'euros de*

redressement en 2012. ». Autre fraude 'banale' : une partie de la facture est payée « sous la table ». **Nathalie P.** : « La tentation est forte pour les peintres, les menuisiers ou encore les parquetiers, car leurs interventions sont moins risquées que celles des charpentiers, des électriciens ou des plombiers. On peut transiger sur la sécurité d'un placard, mais pas sur la mise aux normes électriques ». Certaines micro-entreprises, elles, ne sont enregistrées nulle part et n'ont aucune existence légale. **Le JDD** : « L'administration dénonce également le travail dissimulé. Ce terme s'étend aux faux stagiaires, qui effectuent les mêmes tâches que les salariés. Ou encore à la main-d'œuvre qui travaille avec le statut d'auto-entrepreneur, malgré une dépendance économique avérée vis-à-vis de son donneur d'ordre. Comme la loi exempte les auto-entrepreneurs de TVA, le coût des prestations est moindre ». Une sous-traitance difficile à repérer et qui pourrait risquer de se développer, notamment via des sites internet d'offres d'emploi. **Antoine Jouteau**, directeur marketing du site leboncoin.fr, qui « propose ainsi 76 000 jobs (carreleur, ébéniste, plâtrier...) », et se défend de favoriser le travail illicite : « Les professionnels qui déposent une annonce s'engagent à communiquer la raison sociale et le numéro Siren de l'entreprise. Chaque jour, une équipe de 150 personnes contrôle les propositions ». Du coup, l'Acoss (l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale) s'est dotée d'une cellule chargée de pister la fraude sur internet, de repérer les sites suspects. **Les sanctions ?** Trois ans de d'emprisonnement et 45 000 € d'amende comme peine maximale. **Sylvain Niel**, avocat chez Fidal : « Les juges sont intraitables. Ils considèrent que le travail au noir porte préjudice à la collectivité et aux salariés privés de couverture sociale ».

<http://www.lejdd.fr/Economie/Travail-au-noir-arme-anti-TVA-639065>

(Source : [www.lejdd.fr](http://www.lejdd.fr) du 18/11/2013, Marie Nicot)

## LA VIE DES ENTREPRISES

### ● Des dirigeants d'un magasin Leclerc sont jugés pour la séquestration de salariés et travail dissimulé

Les dirigeants du supermarché Leclerc de Montbéliard (Doubs) se sont retrouvés devant le tribunal correctionnel de Montbéliard, le 14 novembre 2013. **Motif ?** Ils sont accusés d'avoir séquestré en 2006 une cinquantaine de salariés durant environ une heure dans une réserve afin de les soustraire au contrôle inopiné de l'Urssaf, de l'inspection du travail et de la police. C'est la CGT qui s'est portée partie civile. **Le directeur du magasin** : « Quand j'ai vu les enquêteurs et la police sur le parking, j'ai paniqué, je savais qu'on ne respectait pas les amplitudes horaires [légal] ». **Le chef de département du magasin** : « J'aurais dû réagir mais je ne l'ai pas fait. J'ai suivi [les ordres] sans comprendre les enjeux ». **Me Bender** : avocat du directeur du magasin et de la directrice des ressources humaines (DRH), estime, lui, qu'on ne peut pas parler de séquestration : « Le directeur n'a pas donné l'ordre d'enfermer les salariés mais de les cacher. Et personne ne s'est opposé à aller dans le local ». D'après l'**inspection du travail** dans Libération, le 20 octobre : « [En tout cas,] c'est la première fois qu'on arrive à prouver une fraude massive. Mais à côté de ça, il y a quantité d'affaires qui n'aboutissent pas faute de preuves et parce que les gens qui viennent se plaindre d'heures sup non payées veulent rester anonymes. Les heures sup, c'est la grande plaie du secteur de la grande distribution [...]. Il y a une chape de silence ». **Le procureur** du tribunal de Montbéliard : « Le nerf de ce dossier, c'est l'argent. [La séquestration], c'est l'aboutissement d'une gestion uniquement tournée vers le profit financier, jamais vers l'humain ». **Le Monde** : « Le procureur a requis 200 000 euros d'amende à l'encontre de la SAS Montdis pour travail dissimulé ; 15 000 à l'encontre du PDG pour travail dissimulé, obstacle à la mission de l'inspection du travail et paiement de salaires inférieurs au minimum conventionnel ; 2 500 euros d'amende à l'encontre de la DRH et 6 000 euros à l'encontre du directeur du magasin ; ainsi qu'un mois de prison avec sursis assorti d'une amende de 2 500 euros pour la chef de département pour séquestration et obstacle à la mission de l'inspection. La décision du tribunal sera rendue [...] le 23 janvier 2014 ».

[Retour au sommaire](#)



[http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/11/16/des-dirigeants-d-un-magasin-leclerc-sont-juges-pour-la-sequestration-de-salaries-et-travail-dissimule\\_3514890\\_3234.html#xtor=EPR-32280229-\[NL\\_Titresdujour\]-20131116-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/11/16/des-dirigeants-d-un-magasin-leclerc-sont-juges-pour-la-sequestration-de-salaries-et-travail-dissimule_3514890_3234.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20131116-[titres])

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 16/11/2013, Francine Aizicovici)

## LA VIE DES DEPARTEMENTS

### ● Seine-Saint-Denis : Interrogations sur le financement de la Cité de Luc Besson

Selon le Parisien du 16 novembre 2013, la Cour des comptes a transmis à la justice une note où elle fait part de ses soupçons de « détournements de fonds publics », à l'encontre de Jean-Luc Besson. **En cause ?** La cité du cinéma créée à Saint-Denis. Ni la Cour des comptes, ni la société Europacorps de Jean-Luc Besson, ni le parquet de Bobigny n'ont réagi à l'heure où est rédigé cet article.

[http://tempsreel.nouvelobs.com/justice/20131116.OBS5742/interrogations-sur-le-financement-de-la-cite-de-luc-besson.html?cm\\_mmc=EMV- -NO- -20131117\\_NLNOACTU08H- -interrogations-sur-le-financement-de-la-cite-de-luc-besson#xtor=EPR-1-\[Actu8h\]-20131117](http://tempsreel.nouvelobs.com/justice/20131116.OBS5742/interrogations-sur-le-financement-de-la-cite-de-luc-besson.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20131117_NLNOACTU08H- -interrogations-sur-le-financement-de-la-cite-de-luc-besson#xtor=EPR-1-[Actu8h]-20131117)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 16/11/2013)

### ● Nicolas Sarkozy visé par un contrôle sur sa gestion des Hauts-de-Seine

La chambre régionale des comptes d'Ile-de-France (CRC) effectue actuellement un contrôle sur des investissements réalisés dans les Hauts-de-Seine entre 2004 et 2007. Le président du Conseil général était alors Nicolas Sarkozy. **Une porte-parole du conseil général :** « Des fonctionnaires de la chambre régionale des comptes s'étaient déjà déplacés l'année dernière. Ils sont revenus avant l'été et un nouveau contrôle est actuellement en cours ». **La CRC :** « Un contrôle est effectivement en cours pour la période à partir de 2010. Toutefois, nos rapporteurs ont toute latitude pour demander des documents antérieurs pour les besoins de leur mission ». **Le dossier qui intéresse plus particulièrement la CRC ?** La fibre optique très haut débit, un important marché qui, voté en 2005, avait été remporté par Numericable. Une subvention de 59 millions d'euros avait été accordée à l'opérateur par le conseil général. Certains élus contestent l'emploi de fonds publics dans ce projet. On notera que le marché avait été, à l'époque, validé par le tribunal administratif de Versailles (en 2010), puis par la Cour de justice de l'Union européenne (en septembre 2013). M. Sarkozy n'a pas réagi à l'heure où est écrit cet article.

[http://www.lepoint.fr/societe/nicolas-sarkozy-vise-par-un-contrôle-sur-sa-gestion-des-hauts-de-seine-15-11-2013-1757429\\_23.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20131115](http://www.lepoint.fr/societe/nicolas-sarkozy-vise-par-un-contrôle-sur-sa-gestion-des-hauts-de-seine-15-11-2013-1757429_23.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20131115)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 15/11/2013)

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

### ● Fonds de prêts pour les entreprises : Lepaon estime que "le gouvernement fait trop pour les patrons"

**M. Lepaon**, secrétaire général de la CGT, a accordé un entretien à RTL. Extraits : « Le gouvernement fait trop pour les patrons et ne contrôle pas. On est passé d'une politique d'aide de l'entreprise à une politique de droit. Je parle d'un gouvernement qui mène une politique favorable aux employeurs sans que l'on puisse vérifier s'ils créent de l'emploi. [Il faut] cibler les aides aux entreprises qui en ont besoin [au lieu d'en accorder aux] grands groupes qui n'en ont pas besoin. [...] Ce gouvernement a dit qu'il ferait une réforme fiscale. Nous sommes toujours en attente ».

<http://www.rtl.fr/actualites/info/politique/article/fonds-de-prets-pour-les-entreprises-lepaon-estime-que-le-gouvernement-fait-trop-pour-les-patrons-7766722577>

(Source : [www.rtl.fr](http://www.rtl.fr) du 13/11/2013, Jean-Michel Apathie)

[Retour au sommaire](#)

### ● Impôts - Copé : "Il faut rendre de l'argent aux gens"

**M. Copé**, président de l'UMP, s'est exprimé le 19 novembre sur France 2. **Le sujet ?** La réforme technique annoncée par M. Ayrault : « La priorité, ce n'est pas de savoir si on remélange encore les impôts dans un sens ou dans un autre, c'est comment on les baisse. Il faut rendre de l'argent aux gens. Voir aujourd'hui M. Ayrault dire aux Français : on ne bouge pas, on va juste faire une réforme technique, voir comment on réorganise les impôts, c'est irresponsable. C'est extrêmement grave ce qui se passe aujourd'hui. Une autre solution est

possible : on baisse massivement les impôts et les charges en baissant massivement les dépenses publiques inutiles, c'est la seule solution. [La réforme dessinée par le chef du gouvernement n'a] de sens que dans un univers où on commence par baisser les impôts et les charges pour laisser les gens travailler, embaucher, investir, consommer. [...] La hausse de la TVA maintenue par Jean-Marc Ayrault est condamnable, puisque non accompagnée de baisse de charges. Nous venons accroître encore les coûts de production ».

[http://www.lepoint.fr/politique/impots-cope-fustige-la-reforme-technique-voulue-par-ayrault-19-11-2013-1758486\\_20.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20131119](http://www.lepoint.fr/politique/impots-cope-fustige-la-reforme-technique-voulue-par-ayrault-19-11-2013-1758486_20.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20131119)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 19/11/2013)

#### **TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS**

● **Insee : France, portrait social - Insee Références - Édition 2013**

- **Présentation de l'Insee** : « *France, portrait social est l'ouvrage de référence pour tous ceux qui souhaitent mieux connaître la société française* ».

[http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?ref\\_id=FPORSOC13](http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?ref_id=FPORSOC13)

(Source : [www.insee.fr](http://www.insee.fr) du 14/11/2013)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mercredis  
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)